

DISTRIBUTION

Espionnage chez Ikea: la piste d'« instructions » venant du siège mondial

Un ex-PDG de l'enseigne en France a déclaré aux policiers que les pratiques de recherche sur les éventuels antécédents judiciaires des salariés pourraient résulter de directives du groupe.



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Espionnage chez Ikea France : la direction plaide non coupable

Face aux policiers, Jean-Louis Baillot, PDG entre 1996 et 2009, a évoqué l'hypothèse d'« instructions de l'international »

Ils n'ont donné aucun ordre et n'étaient même pas au courant de ces pratiques. Voilà, en substance, ce qu'ont déclaré le directeur général d'Ikea France, Stefan Vanoverbeke, et son prédécesseur, Jean-Louis Baillot, lorsque les policiers les ont interrogés, le 18 novembre 2013, dans le cadre de l'enquête visant le distributeur de meubles, accusé de s'être renseigné illégalement sur les éventuels antécédents judiciaires de ses salariés.

Les dépositions des deux hommes, que *Le Monde* a pu lire, apportent de nouveaux éclairages sur

M. Baillot considère qu'on lui a fait jouer le rôle de « pare-feu » en le présentant comme l'inspirateur du système de flicage

cette affaire hors norme. Elle pourrait résulter, à en croire M. Baillot, de directives données par la direction internationale d'Ikea. Une thèse qui va à rebours de celle qui prévalait jusqu'à présent.

Depuis que l'affaire a éclaté, fin février 2012, les témoignages de plusieurs protagonistes convergent dans le même sens : Ikea a contrôlé le pedigree judiciaire d'une large partie de son personnel et de candidats à l'embauche en faisant appel à au moins un prestataire extérieur ou à des policiers qui consultaient le STIC, un fichier répertoriant les auteurs et les victimes d'infractions.

D'après l'ancien responsable sécurité d'Ikea France, Jean-François Paris, ces vérifications,

d'abord effectuées au fil de l'eau, se sont généralisées à partir du milieu des années 2000, à la demande de M. Baillot, le patron de la chaîne de magasins en France de 1996 à fin 2009 (*Le Monde* du 30 octobre 2012).

« Je n'ai jamais donné d'instruction en ce sens, a assuré M. Baillot lors de sa garde à vue, le 18 novembre 2013. Je m'insurge contre cela. C'est complètement faux (...). Je pense que Jean-François Paris n'assume pas toutes les responsabilités de ces actes frauduleux et qu'il souhaite me faire porter cette responsabilité. Si j'avais fait une connerie, je l'assumerais. »

Le policier lui a fait remarquer que sa signature apparaissait sur deux factures de « recherches techniques », une formule elliptique pour désigner les enquêtes de moralité sur les employés. M. Baillot a rétorqué qu'il avait paraphé ces documents, car le directeur financier était en congé. « Je suppose que je les ai signés dans un lot de factures à valider pour les paiements (...). Je n'[y] ai pas prêté attention (...) »

Durant son audition, l'ancien numéro un d'Ikea France a expliqué qu'il n'était pas le responsable hiérarchique de M. Paris. Ce dernier dépendait du directeur financier, en France, et du « département du risque international » du groupe, auquel il rendait compte

de son activité. « Il est possible que Jean-François Paris ait reçu des instructions de l'international », a-t-il soutenu.

M. Baillot considère qu'on lui a fait jouer le rôle de « pare-feu » en le présentant comme l'inspirateur

du système de flicage : de cette manière, l'affaire reste « un problème français qui (...) ne déborde pas sur l'international ». Cela permet de « protéger la marque Ikea », a-t-il souligné.

Hypothèse réfutée par Ikea France : « Dans le dossier, il n'existe pas le début du commencement d'une preuve étayant les propos de M. Baillot », indique au *Monde* M^e Emmanuel Daoud, l'avocat de l'enseigne.

Propulsé à la tête d'Ikea France début 2010, M. Vanoverbeke s'est défendu, lui aussi, d'avoir transmis la moindre consigne : la fouille du passé judiciaire des salariés relève « d'une initiative de Jean-François Paris », a-t-il dit au policier qui l'a interrogé, le 18 novembre 2013.

Le PDG d'Ikea France a été longuement questionné sur la façon dont l'entreprise a réglé les fortes tensions sociales qui régnaient, il y a quelques années, dans le magasin de Franconville (Val-d'Oise). La direction de cet établissement se heurtait alors à Adel Amara, un syndicaliste de Force ouvrière (FO) très combatif. Trop aux yeux de plusieurs salariés – de l'encadrement en particulier – qui le trouvaient menaçant.

Pour sortir de cette situation, Ikea a imaginé, en 2010, plusieurs stratagèmes, comme l'a reconnu M. Vanoverbeke durant sa garde à vue. Première solution : proposer un « accord transactionnel » à M. Amara, c'est-à-dire obtenir son départ en échange d'un dédommagement financier. La somme envisagée était très élevée : 240 000 euros. Ayant des « dou-

tes» face à un tel montant, M. Vanoverbeke s'est tourné vers son « n + 1 », à la direction internationale d'Ikea, puis a « finalement stoppé cette transaction ».

Parallèlement, Ikea France a recouru à plusieurs prestataires extérieurs pour reprendre en main le magasin de Franconville. Parmi eux, GSG SAS, dont l'action a été évoquée au début de l'affaire (*Le Monde* du 7 avril 2012). Ce cabinet de conseil a notamment posté deux femmes dans l'établissement : l'une chargée de prévenir la hiérarchie en cas de trouble, l'autre de protéger certains cadres.

D'autres sociétés ont prêté main-forte à Ikea : deux cabinets d'avocats (l'un pour des actions pénales engagées, notamment contre M. Amara, l'autre pour des formalités sociales) et un cabinet de « *management de transition* ». De début 2010 à fin novembre 2011, toutes ces interventions ont coûté un peu plus de 1 million d'euros à Ikea. En dehors de la discussion sur la « *protection de l'équipe dirigeante de Franconville* », M. Vanoverbeke a déclaré, pendant sa garde à vue, qu'il n'avait « *pas suivi l'exécution de ces prestations* ». ■

BERTRAND BISSUEL



Le magasin Ikea de Franconville (Val-d'Oise). SÉBASTIEN ORTOLA/REA